



APPEL

THÉMATIQUE

2026
2027

À PROJETS

Transition
funéraire
comprendre et agir

2026

30 avril & 30 octobre

2027

30 avril & 29 octobre

DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS



La Fondation Services Funéraires - Ville de Paris, sous l'égide de la Fondation de France, soutient des actions solidaires et citoyennes.

La Fondation SFVP s'engage notamment à faire progresser les connaissances et les pratiques autour de la mort et du deuil en finançant des recherches, des études, des réalisations créatives ou artistiques thématiques. Pour cela la Fondation SFVP définit des axes prioritaires de travail sur lesquels des porteurs de projets peuvent candidater lors de l'un de nos appels à projets. Les axes thématiques pour 2026 et 2027 sont détaillés ci-dessous.

AXES THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS 2026-2027

Les transitions funéraires contemporaines reconfigurent profondément les représentations, l'imaginaire et les pratiques actuelles en rapport à la mort. La Fondation SFVP finance des projets permettant une meilleure compréhension de la révolution symbolique en cours.

La Fondation SFVP soutient également des réalisations, des créations, ou encore des actions ponctuelles d'accompagnement, en lien avec cette transition.

Dans cette perspective, les projets que la Fondation SFVP soutiendra prioritairement s'inscriront en priorité dans l'un des axes suivants :

AXE 1

Ritualité funéraire et deuil

- Compréhension ou accompagnement des évolutions, identification des pratiques religieuses ou cultuelles émergentes, étude des syncrétismes contemporains ou des adaptations traditionnelles ;
- Mise en perspective transdisciplinaire, notamment historique ;
- Mise en perspective comparative, notamment en termes d'aires culturelles ;
- Initiatives rituelles ou créations en lien avec les rituels ;
- Initiatives d'accompagnement du deuil.

AXE 2

Les personnels de la chaîne funéraire, et les personnes confrontées à la mort dans le cadre professionnel

La « mort », euphémisée, masquée, voire, sous certains aspects, disparue du champ public contemporain, ce sont aujourd’hui les personnels funéraires (opérateurs ou personnels face à la mort) ainsi que les ambulanciers, assistants sociaux, infirmiers, policiers, pompiers etc, qui s’investissent pleinement de son traitement social, aussi bien matériel que symbolique.

Afin de mieux comprendre les enjeux d’une telle répartition imaginaire du « travail » funéraire, la Fondation SFVP soutient des projets visant à :

- Permettre de mieux connaître ces personnels et les comprendre, de mieux appréhender leur place et leur rôle dans l'espace social ;
- Étudier leurs besoins en formation initiale et continue.
- Comprendre les représentations dont ils sont investis, les expériences qu'ils traversent et qui, parfois, les suivent au-delà du travail (durant leur temps personnel ou au moment de la retraite) ; envisager les actions de soutien dont ils pourraient bénéficier.
- La Fondation SFVP souhaite également encourager des actions ou projets qui viseraient à valoriser le travail quotidien de ces agents, la connaissance et la reconnaissance de leurs actions, ou encore favoriser les conditions de leur réalisation.

Les nouvelles vulnérabilités, Actualités et événements

La transition funéraire actuelle s'inscrit dans un contexte social singulier, caractérisé par de nouveaux liens interpersonnels, ainsi que par des formes inédites de regroupements et de socialités. Ces (ré)articulations redessinent la cartographie collective dans une configuration qui reste encore, sous certains aspects, méconnue. De nouvelles vulnérabilités, notamment, s'y révèlent (personnes en situation migratoire, deuil périnatal, etc.). Elles peuvent laisser des catégories inattendues de personnes ou de groupes sans repères efficaces face à la mort ou au deuil.

Mouvements de populations, morts précaires, périls climatiques, faits divers, attentats, morts massives...

La mort opère des surgissements violents dans notre espace médiatique et affectif, sous des formes souvent difficiles à anticiper, prévoir, voire même, pour certaines d'entre elles, à concevoir et intégrer dans notre champ des possibles.

La fondation SFVP financera des projets en lien avec de telles actualités, dans la perspective de mieux les connaître, les appréhender ou les comprendre. Elle appuiera aussi des actions qui viseraient à mieux accompagner les victimes de ces événements.

AXE 4

Pratiques Funéraires et développement durable

Impact comparé des différents modes de sépulture :
inhumation, crémation, etc.

Empreinte écologique globale :

- Des matériaux et fournitures (cercueils en bois ou carton, pierres tombales, etc.), tenant compte des transports, de l'entretien, de la consommation d'énergie, etc.
- Impact écologique des restes naturels : corps enterré, cendres de crémation et des métaux résiduels.
- Méthodes et modes écologiquement optimisés pour le devenir du corps et les pratiques mémorielles.

AXE 5

Évolution des pratiques

- Les représentations liées au corps mort, notamment son statut légal et symbolique, questionnent les limites de la notion de « personne ». Elles interrogent aussi les possibilités techniques (actuelles ou émergentes) de son traitement et de sa réduction (ouverture sur des modes de sépulture alternatifs : aquamation, ressommation, etc.).
- Les questions relatives à la mort numérique, la place du digital dans toutes les questions relatives à la mort.

La fondation soutiendra les études ou projets portant sur ces représentations, dans leurs dimensions à la fois imaginaires et techniques.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets devront :

- Prendre en compte l'intérêt sociétal ; faire progresser la recherche dans le domaine de la mort, du deuil et des rites funéraires ;
- Permettre de lutter contre les inégalités matérielles culturelles ;
- Proposer des actions pédagogiques à destination des populations pour soutenir et conseiller les familles dans les moments difficiles ;
- Prendre en compte les rites des minorités cultuelles et culturelles ;
- Prendre en compte la laïcisation de la société et les religions émergentes ;
- Intégrer l'information, la formation et les études disponibles concernant le domaine d'étude traité ;
- Ne pas présenter de risque de conflit d'intérêts (c'est la raison pour laquelle la Fondation ne financera pas, par exemple, des acteurs ou des actions portant sur la période antérieure au décès, comme les soins palliatifs).

*La Fondation Services
Funéraires - Ville de Paris
souhaite dans ce sens
soutenir économiquement :*

- Les démarches et initiatives concrètes ;
- Les études et les formations qui apporteront des pistes nouvelles, de nouveaux champs et de nouvelles perspectives, et pourront contribuer à l'amélioration des pratiques autour de la mort et du deuil ;
- La Fondation peut également financer la poursuite d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain.

*Les projets retenus
deuront avoir une
portée nationale ou,
s'ils sont localisés
porter sur Paris
et l'Ile de France.*

À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

Les porteurs de projets peuvent être rattachés à :

- Des associations (de soutien aux familles en deuil, d'accompagnement, etc.) ;
- Des acteurs du monde créatif et artistique ;
- Des établissements publics ou privés sans but lucratif ;
- Des établissements de recherche et universitaires.

LIVRAISON DU PROJET

Les candidats sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet de la fondation SVFP s'engagent à mentionner la Fondation SFVP dans toutes les publications ou communications liées aux réalisations financées par la Fondation.

Pour les études, les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à produire – à l'issue de la période de financement et indépendamment de l'étude exhaustive planifiée –, un livrable de synthèse publiable (d'environ 3000 mots) et communicable librement par la Fondation SFVP (en interne et en externe – presse, site internet, réseaux sociaux, conférence de presse, etc.).

Pour les actions et réalisations financées, les porteurs de projets s'engagent à participer à la production d'une synthèse écrite du projet mené (d'environ 1500 mots), qui pourra être communicable librement par la Fondation SFVP (en interne et en externe – presse, site internet, réseaux sociaux, conférence de presse, etc.).

Les personnes subventionnées s'engagent par ailleurs à réaliser, à notre demande, deux restitutions en personne, lors de réunions, pour le compte de la Fondation SFVP : en interne auprès des personnels de la société SFVP / en externe lors d'une journée de présentation ouverte (conférence de presse, journée d'étude, réunion de travail transverse notamment, etc.).

COMMENT RÉPONDRE

Les dossiers doivent nécessairement être composés des éléments suivants :

- Le fascicule de demande de subvention dûment rempli ;
- Une lettre d'intention présentant le projet, et donnant le planning prévisionnel et le plan de financement ;
- Les statuts de l'organisme signés ;
- La parution de la création de l'association au Journal Officiel (pour les associations) ;
- La liste des membres du Conseil d'administration (pour les associations) ;
- Le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente ;
- Un RIB.

Ils seront à renvoyer par mail à :
fondation@servicesfuneraires.fr ou par courrier à :
Fondation SFVP - 2 rue de Bellevue - 75 940 PARIS cedex 19.

Contact :

fondation@servicesfuneraires.fr
ou Fondation Services Funéraires - Ville de Paris
2 rue de Bellevue - 75940 PARIS cedex 19
01 53 38 16 46

FASCICULE DE DEMANDE DE FINANCEMENT DE PROJET

Identification du demandeur

Nom de la structure :

Sigle : Date de création de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Site internet :

Nom du président :

Nom du directeur / responsable :

Nombre de salariés (en ETP) : Nombre de bénévoles (en ETP) :

Nombre d'adhérents ou d'usagers :

Organisme de rattachement

Si l'organisme demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes pour la personne morale à laquelle elle est rattachée :

Nom de la structure :
Sigle : Date de création de la structure :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Email :
Site internet :
Nom du président :
Nom du directeur / responsable :

Statut juridique

Le vôtre ou celui de la personne morale à laquelle vous êtes rattaché(e) :

Organisme gestionnaire de l'aide financière

Au cas où une aide serait accordée, si l'organisme qui gèrera les fonds est une autre personne morale que l'organisme demandeur, merci de joindre le RIB de la personne concernée et de renseigner les informations suivantes :

Nom de la structure :
Sigle : Date de création de la structure :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Email :
Site internet :
Nom du président :
Nom du directeur / responsable :
Object statutaire :

Les grands principes d'intervention (précisez notamment si les bénéficiaires sont associés au fonctionnement de la structure (instances de décision, comité d'usagers, groupe de travail etc.). Si oui, comment ?)

La subvention

Axe 1 – Ritualité funéraire et deuil

Axe 2 – Les personnels de la chaîne funéraire, et les personnes confrontées à la mort dans le cadre professionnel

Axe 3 – Les nouvelles vulnérabilités, Actualités et événements

Axe 4 – Pratiques Funéraires et développement durable

Axe 5 – Évolution des pratiques

Description du projet envisagé sur cet axe en 5 à 10 lignes (public visé, objectif...)

Budget total du projet :

Cofinancement(s) : Subvention demandée :

NE PAS OUBLIER

***MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE,
en plus du fascicule dûment rempli :***

- Une lettre d'intention présentant le projet ;
- Un planning prévisionnel ;
- Un plan de financement ;
- Les statuts de l'organisme signés ;
- La parution de la création de l'association au Journal Officiel (pour les associations) ;
- La liste des membres du Conseil d'administration (pour les associations) ;
- Le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente ;
- Un RIB.

Contact :

fondation@servicesfuneraires.fr
ou Fondation Services Funéraires - Ville de Paris
2 rue de Bellevue - 75940 PARIS cedex 19
01 53 38 16 46